

AR Prefecture

063-216303537-20221021-2022_10_34-DE
Reçu le 25/10/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 09
- votants 09
- absents 01
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre le Conseil Municipal de
St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
DESGEORGES, maire

Date de convocation : 17 octobre 2022
Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 34 - 2022

Objet : travaux d'éclairage public

Madame le Maire rappelle que la commune a sollicité l'inscription au Programme Eclairage Public 2022 du SIEG concernant un complément d'éclairage aux villages de Permet le Haut et du Sapt.

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du S.I.E.G. du 15 Novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public,

Vu la loi de finances rectificative du 20 Avril 2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours,

Vu la délibération du SIEG du Puy de Dôme du 17 septembre 2011 modifiant les taux de financement appliqués aux travaux d'Eclairage Public

il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser. L'estimation des dépenses s'élève à 2 300.00 € H.T., le fonds de concours de la commune égal à 50 % du montant est égal à 1 150.48 € et pourra être réajusté suivant le décompte définitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022
et publication ou notification du 24 octobre 202

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

